



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

DIRECTION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE ET DE LA MARNE  
Inspection Régionale et Interdépartementale de la Santé

## **Informations rapides relatives à la grippe H1N1**

**En date du 4 septembre 2009**

La pandémie mondiale poursuit son évolution naturelle dans le monde ; en France , la circulation du virus est certaine mais toujours modérée : 40 000 syndromes grippaux par semaine estimés dont environ 10 000 à 20 000 seraient du H1N1v.

La virulence reste modérée et inchangée, sans mutation ou modification observée à ce jour. On déplorait le 2 septembre 14 décès en France dont 2 en métropole, 144 cas groupés.

L'activité de médecine de ville augmente légèrement tout en restant faible. 6 % des actes relèvent d'infections respiratoires aiguës. L'activité des services d'urgence augmente légèrement sans être tendue.

L'avenir présente donc un risque fort probable d'épidémie grippale au virus H1N1 qui tend actuellement à devenir le virus prédominant en circulation, pour l'hiver à venir.

La contagiosité devrait rester forte et imposer le maintien accentué des mesures barrières pour contrer l'effet de masse à virulence égale.

Ce seul effet de masse amène un risque sérieux de perturbation des établissements de santé durant l'hiver, et particulièrement aux urgences, en service de pneumologie, cardiologie, maladies infectieuses, en réanimation et en pédiatrie.

En cabinet de ville, le traitement des gripes est ainsi très majoritairement celui de toute grippe. Seule différence, les femmes enceintes et enfants de moins d'un an doivent être adressés à une consultation hospitalière grippe dédiée via le centre 15 ; pour les autres, les gripes avec facteurs de gravité sont adressées via le 15 vers une consultation hospitalière dédiée, et les gripes sans facteurs de gravité mais avec facteurs de risques reçoivent une ordonnance de Tamiflu délivrée en officine.

La vaccination doit être envisagée à compter d'octobre, suivant une stratégie qui sera arrêtée au regard des évolutions virales à venir et en fonction des capacités de vaccination pratiques.

La vaccination contre la grippe saisonnière s'adresse aux mêmes publics que les autres années et pourra débuter dès le 25 septembre 2009.

Il faudra 3 semaines entre les injections des deux vaccins antigrippaux (saisonnier et H1N1). Il est donc conseillé de vacciner rapidement contre la grippe saisonnière les publics cibles.

Les deux consignes simples à rappeler : laver vous les mains plusieurs fois par jour, et toute personne malade doit rester isolée à domicile pour ne pas contaminer les autres.

Dr Luc Chouchkaieff Médecin Inspecteur Régional